

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BARCLAY GALLUP RTU***

*de la société* **BARCLAY CHEMICALS LTD**  
*numéro de dossier* **n°2020-2111**

*Considérant qu'en application de l'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur », il convient de procéder au retrait des autorisations de mise sur le marché des produits de la gamme d'usages « amateur » visés par l'interdiction du paragraphe III de l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime,*

*Considérant que le produit ne répond pas aux critères d'exception mentionnés au paragraphe IV du même article,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	BARCLAY GALLUP RTU
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	BARCLAY CHEMICALS LTD Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, 15 DUBLIN, IRLANDE
<b>Formulation</b>	Autre liquide (AL)
Contenant	9,6 g/L - glyphosate sel d'isopropylamine
<b>Numéro d'intrant</b>	2110227
<b>Numéro d'AMM</b>	2140055
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/09/2020
Date limite pour la vente et la distribution	01/03/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	01/09/2021

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0810 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le

**25 AOUT 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)